



Enquête Utilisation du territoire (TERUTI)

### Abandon et artificialisation des sols agricoles : la déprise s'accélère

20 000 hectares de sols urbanisés de plus entre 2006 et 2009, en Aquitaine. Ces derniers continuent de poursuivre leur extension. Démographie, habitat, transports et loisirs sont le moteur de cette croissance.

Les changements d'occupation des sols d'Aquitaine au cours des trois dernières années confirment la tendance observée entre 1992 et 2004. L'artificialisation progresse plus vite que la population.

Toutefois par rapport à la période précédente, de nouveaux éléments apparaissent. Les surfaces en sols boisés ne progressent plus, elles reculent. L'urbanisation n'est plus le premier consommateur de terres agricoles. Landes et friches y contribuent pour plus de la moitié. Dès lors, la déprise agricole, notée entre 1992 et 2004, non seulement se poursuit, mais elle s'accélère.

D'ici 2030, l'Aquitaine devrait compter 390 000 ménages de plus. Pour les accueillir et sur la base des tendances actuelles, 150 000 hectares de sols naturels seraient grignotés par l'urbanisme.

A titre de comparaison, en 2009, la viticulture aquitaine, le plus grand vignoble au monde d'appellations d'origine de par sa superficie, s'étend sur 149 000 hectares.

#### Le territoire aquitain ne cesse d'évoluer...

Sous une apparente stabilité, l'espace régional ne cesse de se modifier. Les évolutions des usages des sols aquitains résultent d'échanges mutuels entre ces différentes composantes. Entre 2006 et 2009, ce sont près de cent cinquante mille hectares, soit 4% du sol aquitain qui ont changé d'orientation.

A cela, il convient d'y adjoindre les surfaces ayant changé d'assolement, mais au sein d'une même famille. Ce phénomène est marqué en agriculture à l'exemple de terres en jachères en 2006 cultivées en céréales en 2009. Au total en Aquitaine sur la période, près d'un hectare sur dix a connu au moins un changement de statut.

#### ... selon des rythmes différents et différenciés

Les espaces naturels occupent en moyenne, en 2009, 91% du territoire régional. Ils comprennent les sols boisés (47%), les sols cultivés (23%) les sols toujours en herbe à usage agricole ou non (13%) ainsi que les espaces non

valorisés tels que landes, friches, roches, dunes et zones humides (8%).

Les espaces artificialisés sont le complément dans le territoire des espaces naturels. Ils occupent donc 9% de l'espace aquitain. Ils regroupent les sols bâtis (maisons d'habitation, bureaux, usines,...) les sols de formes aréolaires (place, square, parking,...) et les sols linéaires (routes, ponts, voies ferrées,...).

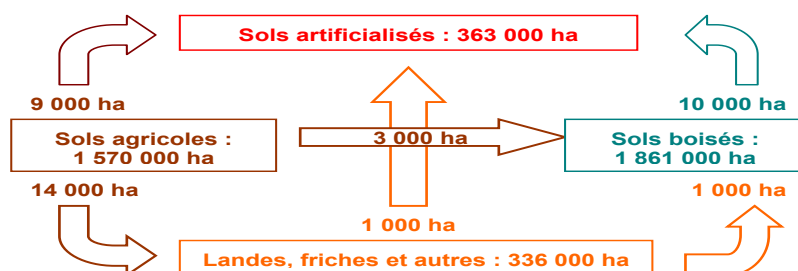
Entre 2006 et 2009, les sols artificialisés progressent de 20 000 hectares. Avec 8% d'augmentation, les sols bâtis grignotent près de 5 000 hectares par rapport à 2006. Hausse identique pour les autres sols urbanisés mais non bâtis, mais cette fois, ce sont 15 000 hectares de plus qui viennent grossir leurs rangs.

Entre 1992 et 1999, l'urbanisation consommait près de 4 500 hectares de sols naturels chaque année, 5 500 hectares entre 2000 et 2004. Depuis 2006, ce sont 6 500 hectares qui sortent du giron des sols naturels annuellement.

Sans pour autant remettre en cause le caractère rural de l'Aquitaine, cette accélération l'entame.

#### 20 000 hectares de sols naturels "artificialisés" en trois ans en Aquitaine

Occupation du sol en 2009 et soldes nets 2006-2009 entre type d'occupation



Source : DRAAF / SRISET - Enquêtes Teruti 2006 et 2009

Jacky BONOTAUX

## Habitat - transports - loisirs : le moteur de l'artificialisation

En Aquitaine, entre 2006 et 2009, la progression des sols artificialisés liés à l'activité humaine (services, industrie, commerce et administration) **hors habitat-transports-loisirs** reflète fidèlement l'accroissement démographique enregistré sur la période, soit +3%. Au total ce sont près de 4 000 hectares bâtis ou non qui ont été aménagés sur la période.

En revanche, les surfaces artificialisées relatives à l'habitat-transport-loisir enregistrent une hausse significative. Phénomène déjà remarqué entre 1992 et 2004, cette progression est trois fois supérieure à celle de la démographie régionale. L'éloignement domicile travail en est un des principaux facteurs explicatifs.

### La main de l'homme façonne et modifie le paysage...

Sur les 20 000 hectares de terres naturelles reconverties sur la période, l'habitat au sens large (bâti, pelouses, jardins, allées, ...) en consomme la moitié.

L'accession à la propriété individuelle demeure une des aspirations principales des ménages. La première préoccupation pour un ménage souhaitant s'installer réside dans le coût du logement. Plus on s'éloigne du centre d'un pôle urbain, plus les disponibilités et les prix en matière de foncier s'améliorent. En plus de la qualité de vie, le confort individuel s'en ressent. A montant d'achat identique, la surface occupée est nettement plus conséquente.

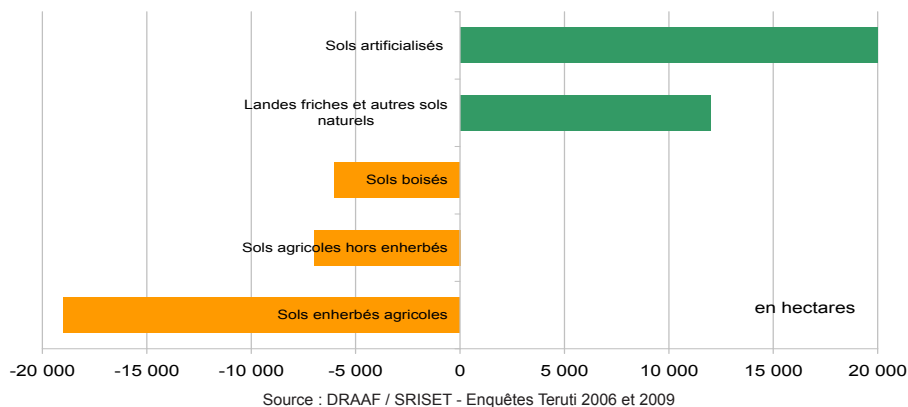
Entre 1992 et 2004, l'enquête Teruti montrait que l'importance spatiale de la maison individuelle est d'autant plus forte qu'elle s'étend bien au-delà du seul bâti qu'elle occupe. Pour chaque mètre carré d'habitat individuel, on en recensait trois de sols non bâtis liés directement à l'habitation (pelouses, haies, jardins, parking privatif). Entre 2006 et 2009, ces tendances se renforcent. Pour le même mètre carré d'habitat, on en dénombre quatre de non bâtis aujourd'hui.

### ... sa voiture également

Selon l'Insee Aquitaine : « Les salariés aquitains vont habiter de plus en plus loin de leur travail et leurs temps de trajet s'allongent. Un sur quatre est à plus de 40 minutes de son lieu de travail. Cela induit une intensification des déplace-

## Artificialisation et friches gagnent du terrain

Soldes nets 2006-2009 entre type d'occupation



ments dans la deuxième couronne périurbaine des agglomérations ».

Entre 1990 et 2006, le nombre d'actifs aquitains ayant un emploi a cru de 20% passant de un million à 1,2 million. En 2006, 35% de ces actifs travaillent dans leur commune de résidence, contre la moitié en 1990. 27% travaillent hors de leur commune de résidence mais restent dans la même unité urbaine (contre 23% en 1990). Enfin, en 2006, 38% des actifs aquitains ne travaillent ni dans leur commune de résidence, ni dans leur unité urbaine. Ils n'étaient que 28% en 1990.

En Aquitaine, huit actifs sur dix recourent uniquement à l'automobile comme moyen de locomotion domicile travail, contre les trois quarts dans le restant de l'hexagone, hors Île-de-France (44%).

Cet accroissement de l'éloignement domicile travail impacte le réseau routier (création, aménagement, etc). Entre 2006 et 2009, les sols artificialisés à usage de transport ont progressé de 3 500 hectares en Aquitaine.

### Associé à un besoin de plein air

Sports et loisirs de plein air accompagnent l'augmentation de populations.

2 500 hectares de sols sont venus grossir ces espaces ludiques entre 2006 et 2009. Pour moitié, il s'agit d'espaces revêtus ou enherbés à vocation sportive (terrain de football, etc...). Le reste est principalement consommé en zones aquatiques. En clair, on y recense des plans d'eau aménagés pour les loisirs mais pas seulement.

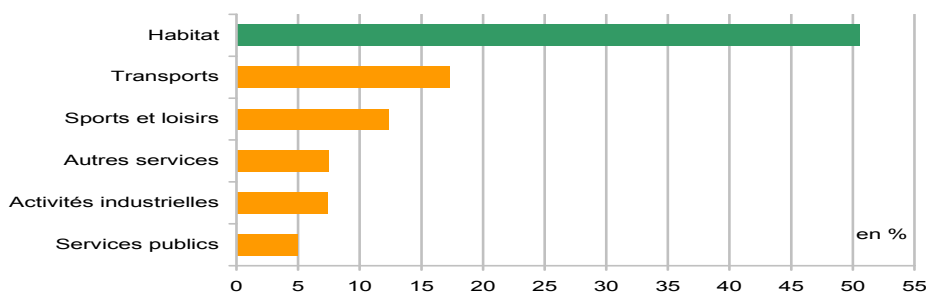
L'enquête Teruti classe les piscines découvertes y compris au sein d'un pavillon, comme activité de loisirs et sports, les dissociant de la fonction « habitation ».

En matière de piscine privée, la France est le premier marché européen. Son parc double tous les dix ans : 350 000 en 1990, 700 000 en 2000, un million et demi en 2010. Une piscine sur cinq se trouve en Aquitaine Midi-Pyrénées. Sur cette zone, ce sont 25 000 piscines, dont les trois quarts enterrés qui sont installées chaque année. En plus d'être grand, le terrain recherché par les nouveaux arrivants se doit d'être « piscinable ».

Nomenclature et croissance du parc expliquent, en partie, la progression de l'usage des sols à vocation « sportive loisirs » enregistrée dans l'enquête.

## L'habitat, la moitié de l'artificialisation

Répartition de l'accroissement des sols artificialisés entre 2006 et 2009



## Les sols boisés d'Aquitaine ne progressent plus, ils reculent

Les surfaces en sols boisés se replient légèrement entre 2006 et 2009 (- 6 000 hectares). Elles ne cessaient de progresser entre 1992 et 2004.

Par type d'essence, si la forêt de feuillus progresse avec plus de 20 000 hectares sur la période, ce gain est gommé en grande partie par la perte de résineux. Par type de sols boisés, à la relative stabilité de la forêt s'oppose un repli notable des bosquets.

Par géographie, les mouvements sont complexes : progression des feuillus, peupleraies et bosquet en Dordogne, baisse des résineux en Gironde et dans les Landes, relative stabilité de la forêt en Lot-et-Garonne mais perte au niveau des bosquets, hausse des forêts de feuillus dans les Pyrénées-Atlantiques mais recul des forêts mixtes.

### Habitat et travaux exceptionnels

Entre 2006 et 2009, 10 000 hectares de sols boisés sont venus abonder l'artificialisation.

La mise en place de grands travaux exceptionnels (aménagement autoroutiers, routes, pistes forestières suite à la tempête) contribue en partie à cette perte. Elle concerne principalement la forêt proprement dite.

Mais la majorité est à mettre à l'actif de l'habitat (bâti et espaces associés). Cette fois-ci ce sont les autres sols boisés, bosquets principalement qui pourvoient à cette augmentation.

## Les landes et friches ne reculent plus, elles progressent

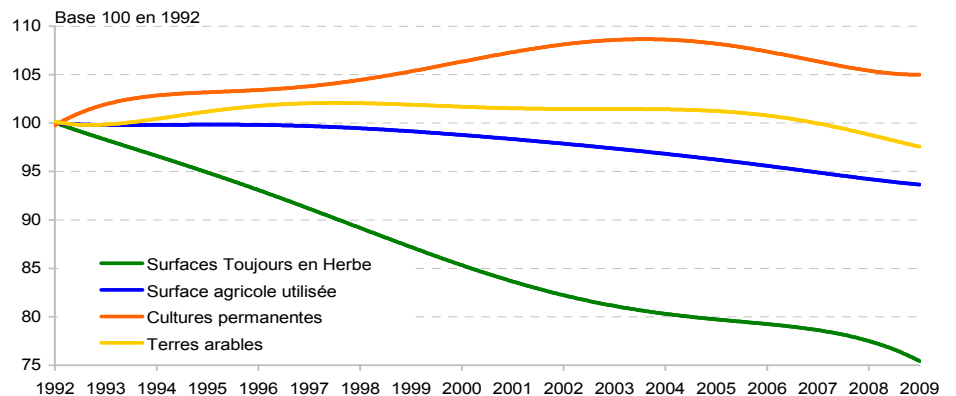
### Des prélèvements moindres

Entre 1992 et 2004, les landes et friches faisaient office de réserve foncière. Elles constituaient une occupation transitoire entre deux occupations stables. Reculant de 3 000 hectares par an, ce solde alimentait les sols urbanisés pour un tiers mais surtout les sols boisés pour les deux tiers restants.

Entre 2006 et 2009, le solde des prélèvements chute, - 2 000 hectares sur l'ensemble de la période et pour l'ensemble des destinations. Ce phénomène explique également le

## Le déclin continu des surfaces toujours en herbe

Évolution des surfaces agricoles entre 1992 et 2009



Source : DRAAF / SRISET - Statistique Agricole Annuelle

coup d'arrêt à la progression des sols boisés de moins en moins alimentés par le reboisement de friches ou de terres agricoles.

### Des apports plus conséquents

Malgré la perte à destination des sols urbanisés ou boisés, les surfaces en landes, friches et terres non entretenues et sans usage progressent en Aquitaine entre 2006 et 2009. Elles s'accroissent de près de 12 000 hectares.

Il s'agit là d'un événement nouveau qui va à l'encontre des évolutions observées entre 1992 et 2004. Unique contributeur positif envers les friches, l'agriculture voit le solde de ces échanges se détériorer de 14 000 hectares de terres.

## La déprise agricole s'accélère

L'agriculture continue de perdre du terrain. Ce rythme s'est accéléré par rapport à celui noté entre 1992 et 2004. Au total, entre 2006 et 2009, ce sont plus de 8 000 hectares qui sortent en moyenne chaque année du giron de l'agriculture régionale, contre 6 000 hectares annuellement entre 1992 et 2000 et 7 000 hectares entre 2000 et 2004.

Si l'urbanisme continue de gagner sur les terres libérées par l'agriculture il n'en est plus le premier bénéficiaire.

### Des changements d'orientations

Depuis 2000, l'Aquitaine a connu une restructuration importante de plusieurs de ses filières et de ses exploitations. Au premier rang desquelles figure la filière laitière.

40% des exploitations détenant des vaches laitières en 2000 n'en possèdent

plus aujourd'hui. Cette évolution correspond un repli de 18% du cheptel laitier aquitain.

A la transmission de l'exploitation suite au départ en retraite du dirigeant, ou en raison des coûts de mise aux normes des bâtiments d'élevage mais également compte tenu de la présence quotidienne nécessaire à l'élevage, correspond une transformation de l'orientation de l'exploitation. La production de lait est souvent abandonnée. Dès lors, les surfaces en herbes associées à l'élevage sont réorientées vers des productions végétales. Ainsi, depuis 2006, 12 000 hectares de prairie sont venus accroître les surfaces de grandes cultures.

Toutefois, quelle que soit l'orientation observée, seules les meilleures terres (agronomique ou mécanisable) bénéficient de ce transfert. Précédemment, le reliquat de terres non reconverties vers l'agriculture était soit reboisé, soit entretenu en attente.

### Associés à des changements de pratiques

Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Les surfaces non reconverties, quand elles ne rejoignent pas directement l'urbanisation, passent rapidement du statut de sols enherbés agricoles à celui de friches. Ainsi sur les 14 000 hectares nets gagnés par ces dernières en 2009, 12 000 étaient recensés en surface en herbe en 2006. Neuf fois sur dix, il s'agissait de prairies peu productives.

Faut-il y voir, dans une agriculture de plus en plus concurrencée, où maîtrise des coûts de production et viabilité économique des exploitations sont de plus en plus prégnantes, un effet de la spécialisation ? La question se pose.

## Quel territoire pour demain?

Entre 1992 et 2009, à une augmentation de 13% de la population régionale, correspond une hausse de 27% de l'artificialisation des sols aquitains.

### L'artificialisation progresse plus vite que la population

Développement de l'habitat individuel, croissance des résidences secondaires, extension des espaces consacrés aux activités économiques, besoins accrus en espaces de loisirs, mise en place de nouvelles infrastructures de transport font que la surface moyenne artificialisée par aquitain est passée de façon continue de 1 050 m<sup>2</sup> à 1 200 m<sup>2</sup> entre 1992 et 2009.

### Vingt ans après, les futurs possibles

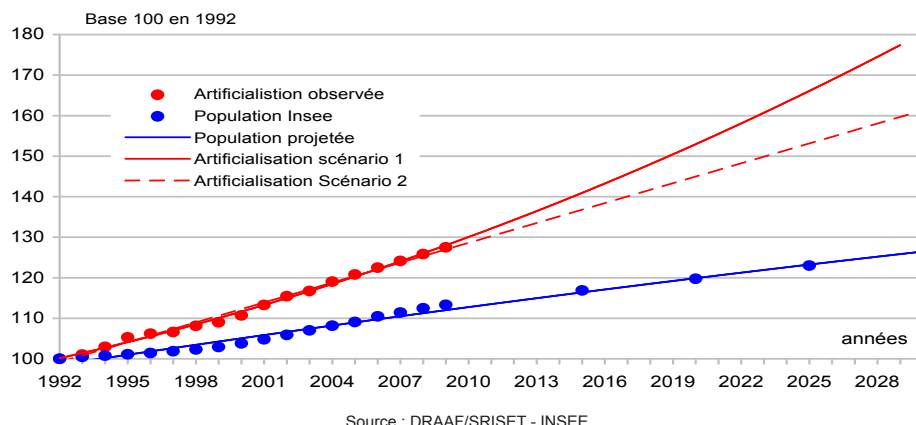
Selon l'Insee, « à l'horizon 2030, l'Aquitaine compterait 390 000 ménages supplémentaires, si les tendances démographiques observées et l'évolution tendancielle des comportements de cohabitation se maintiennent. Les ménages d'une seule personne âgée augmenteraient fortement. Malgré la diminution sensible de la taille des ménages, les logements seraient, en moyenne, plus grands. Compte tenu de ces prévisions et de la tendance actuelle, on peut s'interroger sur l'impact en matière d'emprise territoriale qu'aura cette future croissance annoncée.

### Prolongement de tendance : le plafond

Avec une nouvelle augmentation de la population de 13% et compte tenu de la progression de plus en plus accentuée des surfaces artificialisées par habitant, 150 000 hectares de terres seraient nécessaires à leur accueil d'ici 2030. La

## 100 000 à 150 000 hectares artificialisés de plus, d'ici 2030

Évolution des surfaces artificialisées entre 1992 et 2030



Source : DRAAF/SRISET - INSEE

surface urbanisée par habitant approcherait les 1 450 m<sup>2</sup>.

Toutefois, ce scénario suppose que si l'augmentation de population est identique à la période précédente, elle sera intrinsèquement la même, à savoir : croissance continue des villes-centres et accélération dans les espaces ruraux. Ce scénario peut être considéré comme la version plafond de l'artificialisation. Si, la densification des communes urbaines ne fait aucun doute, pour l'espace rural des interrogations demeurent.

### La rupture en rural : le plancher

L'Inra dans « Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 » envisage ce scénario prospectif, mais il en évoque un autre moins favorable aux zones rurales : « Une remise en cause des déplacements individuels allié à une forte hausse du coût de l'énergie fait que la densification de la population et sa concentration en zones urbaines s'effectue au détriment des territoires ruraux ».

L'accroissement de la population en zone urbaine contribue à l'augmentation des terres artificialisées, mais de façon moindre que dans le rural car amorti en partie par l'utilisation d'infrastructures déjà existantes (routes, services, habitat collectif). En supposant une progression démographique moins forte dans le rural (à l'image de la décennie précédente) et en reprenant les taux d'urbanisation enregistrés entre 1992 et 2000, 100 000 hectares seraient artificialisés à l'horizon 2030.

Quel que soit le scénario envisagé, sa réalisation dépendra des stratégies mises en œuvre par les différents acteurs (individuels et collectifs). Ces derniers détermineront les futurs possibles.

Néanmoins, une chose est sûre. Les sols naturels (agricoles, forestiers, etc.) seront, d'ici 2030, immanquablement mis à contribution. ■

### Rappel

L'enquête Teruti permet chaque année, grâce à l'observation directe par enquêteur de connaître l'occupation de l'ensemble du territoire aquitain.

Les points enquêtés sont générés à partir d'un échantillon de photographies aériennes réparties tous les 6 km. L'enquêteur se rend sur la portion de territoire désignée par chaque point et y relève l'occupation du sol selon une nomenclature détaillée. L'origine de l'information est donc une **observation de terrain**, et non une photo-interprétation.

### Avertissement

L'étude publiée ne tient pas compte des « zones interdites ». Ces dernières se composent de bases et terrains militaires. Depuis 2006, une partie de ces emprises sont sorties du giron de l'armée. Dès lors observées alors qu'elles ne l'étaient pas au préalable, ces surfaces viendraient accroître l'occupation d'autres orientations. Ainsi un accroissement des sols boisés en Aquitaine ne pourrait découler que de la prise en compte d'une parcelle forestière qui existait auparavant mais interdite et non observable. L'étude prend donc le parti de travailler à zones interdites constantes entre 2006 et 2009.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX  
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90  
Courriel : [contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

© AGRESTE 2010 Prix : 2,50 €

Directeur Régional : Hervé DURAND  
Directeur de publication : Bertrand ROUCHER  
Composition - Impression : SRISET Aquitaine  
Dépôt légal à parution  
N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

